

Commune de Montigny-en-Ostrevent



**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent**

**Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,**

Vu la déclaration préalable présentée le 24 août 2017 par Monsieur RENEL Gérard demeurant 128 rue Auguste Renoir à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- édification d'une clôture ;
- sur un terrain situé 128 rue Auguste Renoir à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis tacite réputé favorable de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord ;

**ARRÊTE**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le  
Le Maire,  
Pour le Maire empêché,

22 SEP. 2017

le Adjoint

  
Eric DARCHES

